

## CHARTRE COLLECTE DES DECHETS VERTS

La Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville de la Seyne-Sur-Mer assurent un service d'enlèvement des déchets verts, uniquement sur rendez-vous pris au service propreté /Gestion des déchets. Ces rendez-vous auront lieu les **lundi, mardi et mercredi** pendant une période définie comme suit :

**A compter du 11 mars 2019  
jusqu'au 28 juin 2019**

Les règles concernant les modalités de ce service gratuit sont les suivantes :

- Le volume autorisé par rendez-vous est compris entre **1m3 minimum et 3m3 maximum, l'excédent ne sera pas enlevé,**
- Les déchets verts doivent être sortis la veille au soir du rendez-vous et après 19h00,
- **Vos déchets verts doivent être déposés aux endroits habituels de vos collectes. Ils ne doivent en aucun cas gêner la circulation des véhicules ou des piétons. Le prestataire mandaté par la commune ne pénètre pas sur et dans le domaine privé des usagers,**
- **Les troncs de palmiers ne sont pas admis (risque de Charançon rouge).**
- Longueur maximum des branches : **2 mètres et pouvant être manipulées à bras d'homme, et ne dépassant pas 20cm de diamètre,**
- Tout dépassement du volume fera l'objet d'un constat transmis à la Police Municipale. Les végétaux non collectés pour dépassement devront être rentrés par le déposant dans les plus bref délais, sous peine de verbalisation en cas de stagnation sur la voie publique,
- L'excédent de végétaux pourra faire l'objet d'un nouveau rendez-vous. Si le nombre maximal de rendez-vous a été atteint, ces végétaux devront être portés en déchetterie.
- **Le nombre de rendez-vous maximum est fixé à 3 par adresse, pendant la durée de l'opération.**

DATE DU RENDEZ-VOUS :

NOM :

PRENOM:

TELEPHONE :

ADRESSE :

**Signature de l'usager** précédée de la mention "lu et approuvé" :

**Charte à retourner obligatoirement soit :**

a) par courrier à l'adresse suivante : Service Propreté – Quartier Peyron – avenue St Exupéry -  
83500 la Seyne-Sur-Mer

b) par courriel : [proprete@la-seyne.fr](mailto:proprete@la-seyne.fr)